

Mise au point de la Caisse nationale de la sécurité sociale

# LA CNSS N'ET PAS INGÉRABLE

**En réaction à l'article publié dans le numéro du 22 décembre 2000 de "Maroc Hebdo International" sur la réunion du Conseil d'administration de la CNSS (en page 5), la direction générale de la caisse nous a envoyé les précisions suivantes.**

Le Conseil d'administration a formé deux commissions, avec des tâches précises : la première est chargée d'examiner la réforme du régime de sécurité sociale et la création de l'allocation pour perte d'emploi, et la deuxième l'équilibre financier du régime et la réorganisation administrative. Des délais précis ont aussi été fixés pour l'achèvement de ces travaux : fin janvier pour la première commission et 15 jours pour la seconde. Comme l'a souligné le ministre de l'Emploi, de la Formation professionnelle, du Développement social et la Solidarité et président du Conseil d'administration, les textes de loi doivent être prêts pour être soumis au parlement lors de la session d'avril 2001.

L'affirmation selon laquelle "l'argent récolté par la CNSS est déposé à la CDG" est inexacte. En réalité, seuls les excédents des recettes sur les dépenses du régime sont déposés à la CDG. Depuis 1996, la CNSS n'a plus déposé d'excédents compte tenu de l'augmentation des montants des prestations versées (qui, en 2000, ont dépassé 5 milliards de dirhams). Rien ne permet d'affirmer que "l'on donnait la CNSS pour l'une des caisses de sécurité sociale les plus riches de par le monde".

## Placement

Les réserves de la CNSS à la CDG qui sont de 14 milliards de dirhams sont loin d'être comparables aux milliards de dollars des caisses des pays développés. Les déficits qui ont pu défrayer un temps la chronique en France concernaient seulement l'assurance maladie alors que les réserves des régimes de retraite n'ont cessé d'être très importantes. Il suffit de voir l'exemple des fonds de pension aux USA qui ne savent plus où placer leurs réserves



• Rafik Haddaoui, directeur général de la CNSS.

à travers le monde pour avoir une échelle de comparaison soit peu plausible. Les dépenses en constante augmentation liées notamment au service des pensions servies par la CNSS (10% de progression en moyenne durant les 5 dernières années)

expliquent la nécessité d'un réajustement des taux de cotisation et le relèvement du plafond afin d'assurer l'équilibre financier du régime à moyen et long termes.

Quand l'article s'interroge "mais au fait, à quoi sert au juste une Caisse comme la

CNSS?", il suffit d'indiquer que la principale mission de cet établissement est la redistribution des ressources par le moyen de la solidarité organisée. C'est ainsi qu'au titre de l'année 2000, le montant des prestations versées a dépassé 5 milliards de dirhams au profit de 1.245.000 assurés actifs et de 245.800 pensionnés dont 170.954 retraités, dont le nombre augmente d'année en année. Soulignons ici que 90 % des bénéficiaires perçoivent des salaires inférieurs au plafond des cotisations qui est de 5.000 dirhams et 30% ont des salaires inférieurs au SMIG. Le titre de l'article: "Une Caisse ingérable" ne se justifie guère: non seulement rien par définition n'est "ingérable" mais une telle formule à l'emporte-pièce ne contribue en rien à une information objective. La Caisse est, quant à elle, ouverte à toute investigation ayant un minimum de pertinence ou d'expertise, au sujet de sa gestion et de l'évolution de ses activités. □

Rafik HADDAOUI  
Directeur général de la CNSS

## MISE AU POINT

Réponse du CNESTEN à propos des émissions nucléaires dans le Détroit de Gibraltar

# IL N'Y A PAS DE RISQUE

Dans sa dernière livraison, *Maroc Hebdo International* n°445 du 22 décembre au 4 janvier 2001 a publié un article (page 22) intitulé "Émissions nucléaires dans le Détroit de Gibraltar. La menace se précise" relatif à l'immobilisation du sous-marin nucléaire britannique *Tireless* au large de Gibraltar. L'auteur de cet article s'est livré à une attaque indécente et totalement gratuite à l'encontre du Centre national de l'énergie, des sciences et des techniques nucléaires (CNESTEN).

L'auteur en question, M. Azizi, a ainsi qualifié de manière tout à fait diffamatoire les scientifiques du Centre de "rigolos".

Nous regrettons, M. le Directeur, qu'un sujet aussi sensible soit traité avec autant de légèreté et en ayant recours à l'injure en lieu et

place de la recherche d'informations crédibles. Contrairement à ce qu'affirme M. Azizi, le CNESTEN n'a rendu public aucun document concernant cette question.

Son intervention a consisté à réaliser des analyses d'échantillons à la demande et pour le compte du Département de l'Environnement du ministère chargé de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme, de l'Habitat et de l'Environnement, en date du 3 novembre 2000. Les conclusions du rapport d'analyse ont figuré dans les communications faites par ce département sur la question.

Afin de lever toute ambiguïté sur l'interprétation de ces résultats, il est utile d'apporter les précisions suivantes: Les prélèvements d'échantillons d'eau de mer, de sable, d'algues et de poissons, déjà opérés et qui se

poursuivent, concernent des sites marins proches d'agglomérations de populations tout autour du Détroit de Gibraltar.

## Risque

Les analyses de ces échantillons ont été effectuées dans les laboratoires d'études et de recherche du CNESTEN par ses équipes scientifiques de chercheurs, d'ingénieurs et de techniciens qualifiés et ce suivant des méthodologies et des standards usuellement adoptés à l'échelle internationale.

Les résultats de ces analyses effectuées sur les échantillons prélevés montrent l'absence de radioactivité d'origine artificielle.

Que faut-il conclure de tout cela? Au risque de se répéter, que ces analyses font ressortir l'absence de pollution radioactive au niveau des côtes nord-méditerranéennes du Royaume et n'émettent

pas- comme pourrait le faire croire l'article- d'appréciation sur les risques éventuels de rejet d'effluents radioactifs qui proviendraient du sous-marin immobilisé. Mais, contrairement aux affirmations graves et infondées de l'auteur sur les "émanations mortelles" que le sous-marin "continue(ra)" à dégager "à quelques kilomètres des côtes marocaines", nous nous interdisons de porter un quelconque jugement sur des faits non vérifiables.

Et ce d'autant plus que l'Agence Internationale de l'Énergie Atomique, comme y fait référence l'article d'ailleurs, n'a reçu aucune notification faisant état d'un incident radiologique comme le prévoit pour les pays signataires – dont la Grande Bretagne, l'Espagne et le Maroc – la convention internationale en la matière.

A cette fin, et dans le cadre des mesures de vigilance prises par les pouvoirs publics, le CNESTEN poursuit, en coordination avec d'autres organismes scientifiques nationaux, des opérations de contrôle radiologiques sur des sites ciblés.

Ainsi, le CNESTEN remplit parfaitement son rôle d'appui technique de l'État pour l'exercice de sa mission de prévention, de sûreté et de protection radiologique de l'environnement.

Ceci étant dit, nous nous abstenons de porter un quelconque jugement sur l'origine et l'exactitude des affirmations de M. Azizi et lui laissons le soin d'assumer l'entière responsabilité des propos avancés dans le cadre de son article. □

Khalid El Mediouri  
Directeur général du  
CNESTEN